

----- Original Message -----

From: [Mairie de St Marc Jaumegarde](#)

To: [. MAIRIE DE SAINT MARC JAUMEGARDE](#)

Sent: Mardi 14 Juin 2016 13:53

Subject: AVANCEMENT VIDEOSURVEILLANCE

« Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le système de vidéosurveillance communal entre dans sa phase finale d'installation. Il va de soi que conformément à la loi, son activation ne sera effective qu'à partir du moment où l'intégralité des pré requis aura été validée (dont l'affichage réglementaire) et qu'une information de mise en service aura été diffusée aux Saint Marçais.

La surveillance des bâtiments communaux et de l'école fait l'objet actuellement d'une concertation avec le directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale et son directeur Monsieur FARGES. Le sujet sera abordé lors du prochain conseil d'école de jeudi. Là encore, les choix opérés de manière concertée feront l'objet d'une communication.

L'objectif du dispositif de vidéosurveillance est de sécuriser notre commune, et non de placer nos administrés sous "surveillance permanente", aussi, nous rappelons que les images collectées ne sont conservées que trois semaines et que les caméras sont paramétrées pour ne pas filmer les parties privatives des propriétés.

En cas d'infraction ou de sinistre, les enregistrements ne seront consultables que par un nombre limité de personnes : les gendarmes habilités, le policier municipal et deux élus tenus au secret. Aucun personnel ne sera affecté au visionnage des écrans de contrôle, situés dans une pièce sécurisée.

L'équipe municipale se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Mairie »

Mairie

Place de la mairie

13100 saint Marc Jaumegarde

Tel 0442249999 Fax 0442249998

mairie@saint-marc-jaumegarde.fr

www.saint-marc-jaumegarde.fr

Horaires : du lundi au vendredi de 8H à 12H